

Commissions Ouvertes Internationales Amérique latine et Brésil  
Conférence du 13 décembre 2017 - Maison du Barreau

## COMPLIANCE: Précautions à prendre et défis pour les entreprises faisant des affaires en Amérique Latine - Le Pérou

*Par Patricia CUBA-SICHLER,  
Avocate à la Cour, Abogada ante el Colegio de Abogados de Lima*



[www.dsavocats.com](http://www.dsavocats.com)  
[www.ds-savoirfaire.com](http://www.ds-savoirfaire.com)



[@DS\\_AVOCATS](https://twitter.com/DS_AVOCATS)



[DS Avocats](https://www.linkedin.com/company/ds-avocats)



Création en **1972**

**25** bureaux

**400** professionnels  
du droit

**4** continents

Plus de **30 ans** de présence  
en Chine

# SOMMAIRE

- I. La loi n°30424 sur la responsabilité administrative des PM en matière de corruption transnationale**
- II. Le décret 1352 du 7 janvier 2017**
- III. Portée de la loi n°30424 et du Décret : une responsabilité administrative autonome des PM en matière de corruption**

## La loi n° 30424 sur la responsabilité administrative des PM en matière de corruption transnationale

- ❖ **Le 17 mars 2016** : le Congrès de la République approuve le projet de loi sur la responsabilité administrative des personnes morales en matière de corruption transnationale
  
- ❖ **Le 20 avril 2016** : Publication de la **loi n° 30424** sur la responsabilité des personnes morales pour le délit de « corruption active transnationale »
  - **Nouvel article 397-A du Code pénal**
  
- ❖ **Le 1 juillet 2017** : Date initiale d'entrée en vigueur de la loi n°30424

## III. Le décret législatif n° 1352 du 7 janvier 2017

### ❖ Extension du champ d'application de la loi n°30424

Délit de corruption active transnationale + corruption active générique et spécifique + les délits de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

**ENTRÉE EN VIGUEUR 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018.**

### ❖ Circonstances atténuantes de la responsabilité adm. des PM (art. 12)

- ✓ La collaboration objective, substantielle et décisive dans la clarification de l'acte criminel, avant même le début de la phase intermédiaire.
- ✓ L'adoption et la mise en œuvre par l'entité légale, après la commission du crime et avant le début du procès oral, d'un modèle de prévention.
- ✓ L'accréditation partielle des éléments minimaux du modèle de prévention.

## II. Portée de la Loi 30424 et du D.L. 1352

- ✓ Réaction législative face aux scandales de corruption
  - Décret d'urgence 003 destiné à garantir la réparation civile de l'Etat péruvien
  
- ✓ Distinction expresse entre la **responsabilité administrative des PM autonome de la responsabilité pénale des personnes physiques**
  
- ✓ En ligne avec une exigence de transparence accrue :
  - Le Pérou a ratifié divers accords internationaux en la matière et la Convention sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE



# Merci de votre attention !

Retrouvez-nous sur :

DS Avocats  
[www.dsavocats.com](http://www.dsavocats.com)

DS Savoir, Faire  
[www.ds-savoirfaire.com](http://www.ds-savoirfaire.com)

Suivez-nous sur :



[@DS\\_AVOCATS](https://twitter.com/DS_AVOCATS)



[DS Avocats](https://www.linkedin.com/company/DS-Avocats)